



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

AIRYAN
CLARENNE
CHASSelay
COGNAC
CURIS
L'IGNEST

GRAND LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 06/12/2021

- **Nombre de délégués en exercice :**
33

- **Nombre d'élus présents : 23**

- **Nombre de votants : 33**

Date de la convocation

24/11/2021

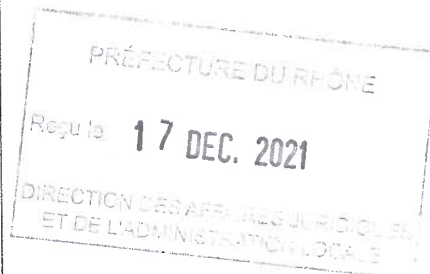
Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :

10/12/2021

Affichage du compte-rendu :

le 10/12/2021



Présents ayant participé au vote : Cyrille BOUVAT – Jérémy CAMUS - Corinne CARDONA - Pascal DAVID - Franck DECRENISSE - Elisabeth DE FREITAS - Béatrice DELORME - Cyrille FIARD – Rémy GAZAN - Véronique GAZAN – Jean-Marie HOMBERT - Thierry GOYET - Valérie KATZMAN - Karine LUCAS – Bertrand MADAMOUR (vote à partir de la 2^{ème} délibération) - Eric MADIGOU - Guillaume MALOT - Jacques PARIOST - Jean-Luc POIRIER - Béatrice REBOTIER - Thomas TEILLON - Jacques-Olivier VIAL - Max VINCENT (23)

Présent n'ayant pas participé au vote : Dominique BOYER RIVIERE (1)

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Pierre ATHANAZE (pouvoir donné à Thomas TEILLON) - Pascale BAY (pouvoir donné à Jacques PARIOST) - Emmanuel BERNARD (pouvoir donné à Elisabeth DE FREITAS) - Marc BIGOT (pouvoir donné à Cyrille BOUVAT) - Blandine COLLIN (pouvoir donné à Jérémy CAMUS) –

Armand-Louis DE MONTRICHARD (pouvoir donné à Karine LUCAS) - Pierre GOUVERNEYRE (pouvoir donné à Jean-Luc POIRIER) - Séverine HEMAIN (pouvoir donné à Béatrice DELORME) – Catherine LAFORET (pouvoir donné à Bertrand MADAMOUR) - Sébastien PAGNARD (pouvoir donné à Thierry GOYET) - (10)

Absents représentés par un suppléant ayant une voix délibérative :

Anne-Laure MATHIAS (représenté par Jacques-Olivier VIAL) - Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN)-(2)

Secrétaire de Séance élu : Guillaume MALOT

Le **lundi 6 décembre 2021, à 19h00**, les membres du Conseil Syndical sont réunis à la salle polyvalente de Chasselay, convoqués par courriel du 24/11/2021, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-12-44

BAIL DU LOGEMENT DE LA MAISON DU GARDIEN – CURIS AU MONT D'OR

Rapporteur : Franck DECRENISSE – Vice-Président à l'Agriculture

Suite au départ de l'ancien locataire en juillet 2021, une phase de travaux a été menée. Il s'agissait de rénover le logement en apportant des améliorations thermiques. Les travaux se termineront mi-janvier 2022. Un nouveau locataire entrera dans ce lieu en février 2022. Il est alors opportun d'établir un nouveau bail avec ce locataire. Une revalorisation du loyer a été effectuée en s'appuyant sur la grille de calcul de l'arrêté préfectoral n° DDT SEADER 20211116-005.

Le conseil syndical autorise Madame la Présidente à signer ce bail et la convention référente.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION et 33 voix POUR

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 08/12/2021*

Béatrice DELORME,
Présidente



La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (67 rue Servient, 69433 LYON Cedex 03) ou par le biais de l'application informatique Télé-recours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.